



ADMINISTRATION MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT BENOIT

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY*

*Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL*

*M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO*

*Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL*

*M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC*

*Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA*

*Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20250619-DEL037062025-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025



**ETAIENT ABSENTS :**

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

**OBSERVATIONS :**

*M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56*

*Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63*

*Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56*

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUIL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUIL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20250619-DEL037062025-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025



## Objet

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RN2 ENTRE L'ECHANGEUR DE BEAULIEU  
ET LE GIRATOIRE DES PLAINES A SAINT BENOIT

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL Sur le rapport du Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis favorable de la commission cadre de vie, en date du 12/06/2025  
**VU** Les délibérations du Commission permanente du Conseil Régional N° DCP2023\_0399 en date du 30 juin 2023 et N° DCP2023\_0879 en date du 8 décembre 2023 demandant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire

**Considérant** les améliorations de circulations attendues pour l'agglomération de Saint Benoit avec les travaux engagés par la Région Réunion sur la route nationale 2,

**Sur demande** du Préfet de la Réunion en date du 31 mars 2025, sollicitant l'avis de notre conseil municipal sur le projet d'aménagement de la RN2 entre l'échangeur de Beaulieu et le giratoire des Plaines à Saint Benoit

Le Maire expose :

La Région Réunion a engagé l'opération d'aménagement de la RN2 entre l'échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines avec pour objectifs de résorber les congestions de circulation et d'augmenter l'offre de transports collectifs sur ce secteur.

Dans le cadre d'un développement démographique fort de la région Est et des besoins de mobilité associés, il est devenu nécessaire d'améliorer les voiries et infrastructures traversant la zone urbaine de Saint Benoit.

Le 24 novembre 2023 le Conseil Régional a fait parvenir une demande d'autorisation environnementale pour le projet de boulevard urbain au Préfet. Ce dernier a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique qui s'est tenue du 14 avril au 16 mai 2025.

Au regard des incidences environnementales le Préfet souhaite recueillir l'avis du conseil municipal.

Le dossier d'enquête publique présente l'ensemble des mesures prises par la région pour préserver les espaces naturels impactés par le projet ainsi que les dispositions constructives du projet pour protéger les riverains des nuisances sonores du boulevard urbain (mur antibruit, végétalisation).

Les programmes d'aménagements initiés par la ville ainsi que ses équipements publics riverains de la RN2 ont été pris en compte dans le cadre des travaux à venir.

Enfin ces travaux viennent dans la continuité des travaux engagés par la CIREST pour l'aménagement du TCSP.



Le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable au dossier d'enquête publique et au projet d'aménagement de la route nationale 2 partie comprise entre l'échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines à Saint Benoit.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu Les délibérations du Commission permanente du Conseil Régional N° DCP2023\_0399 en date du 30 juin 2023 et N° DCP2023\_0879 en date du 8 décembre 2023 demandant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire

Vu le rapport du Maire N° 037 06 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission « Cadre de Vie »,

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE**

d'émettre un avis favorable au dossier d'enquête publique et au projet d'aménagement de la route nationale 2 partie comprise entre l'échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines à Saint Benoit.

Nombre de votant : ... ..... 29  
Pour : ..... 29  
Contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

(M. Bruno ROBERT était absent de la salle lors du vote – M. Patrice BOULEVART ne participe pas au vote)

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

*(Note: A circular official stamp of the Municipality of Saint-Benoit is overlaid on the signatures.)*

**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUIL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUIL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20250619-DEL037062025-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

